

Règlement intérieur 2019-2020

Adhésion et cours

L'adhésion à l'association est obligatoire et s'élève à 20 €. Elle peut être réglée par chèque séparé du paiement des cours ou ajouté au montant du 1^{er} paiement (voir plus bas).

L'adhésion à l'association est possible sans inscription aux cours, de façon à pouvoir bénéficier d'un tarif réduit lors des diverses animations organisées par Ritournelle.

Le montant des cours s'élève à 180 € par personne et par an (pour 3 périodes), Une réduction de 50% est accordée aux moins de 25 ans.

Un paiement est possible en 3 fois, par chèques de 60 €, 70 € et 50 € pour le plein tarif (30 €, 40 € et 20 € pour les moins de 25 ans). Les chèques seront encaissés au 15 octobre, 15 février et 15 avril.

Tous les chèques doivent être datés du jour de l'inscription et rédigés à l'ordre de : « Association Ritournelle ».

L'engagement est annuel et couvre les 3 périodes. Seul un désistement pour déménagement (plus de 50 kms) ou pour raison médicale invalidante justifiée, fera l'objet d'un remboursement dont le montant sera fixé par le bureau de l'association. Tout trimestre commencé est considéré comme dû.

L'accès à l'ensemble des cours est possible sans supplément de prix à condition d'avoir le niveau requis pour les cours « Intermédiaires » et/ou « Confirmés »

Le premier cours est gratuit et sans obligation d'inscription.

Un badge avec photo, prénom, nom, fonction au sein de l'association sera fourni à chaque inscrit. Il sera porté à chaque cours, dans la mesure du possible, et déposé dans la boîte réservée à cet effet une fois le cours terminé.

Motifs d'exclusion de l'association ou refus d'adhésion par l'association

Une personne, adhérente ou non, peut être exclue ou voir son adhésion et/ou inscription refusée(s) pour l'un des motifs suivants :

- Continuer à venir aux cours après le 1^{er} cours gratuit sans avoir acquitté son adhésion et son inscription
- Le non paiement (ou paiement refusé par la banque) de tout ou partie des sommes à acquitter lors de l'inscription
- Tous propos ou agissements délibérés visant à compromettre sciemment la notoriété ou la légitimité de l'association (*voir statuts de l'association*)
- Toute entrave volontaire au bon déroulement des actions entreprises et menées par l'association conformément aux buts qu'elle s'est fixée (*voir statuts de l'association*)
- Une attitude incorrecte ou déplacée vis-à-vis des autres personnes durant les cours
- Le fait d'enseigner la danse de salon en dehors de l'association Ritournelle sans être soi-même enseignant au sein de l'association.

Traitement informatique et protection des données

Ritournelle dispose d'un fichier informatique en ligne regroupant tous les adhérents (inscrits aux cours ou non) ainsi que les abonnés aux lettres d'information Internet diffusées par l'association.

Chaque adhérent ou abonné peut accéder aux données le concernant dans la page « Mon profil ». Il peut lui-même modifier directement certains éléments ou demander à l'association de le faire pour lui.

L'adhésion à l'association nécessite une photographie de type identité (mais avec le sourire☺). Cette photo, indispensable, sera prise lors de l'inscription (ou dès que possible) par l'un des membres du conseil d'administration et apparaîtra dans le fichier de gestion, dans la page « trombinoscope » du site et sur les badges portés lors des cours.

Certaines données du fichier (adresse postale, téléphone et courrier électronique) ne sont accessibles qu'aux gestionnaires de l'association et ne seront diffusées à personne d'autre.

D'autres données (nom, prénom, photo d'identité, niveaux de cours, fonction au sein de l'association) seront visibles par les autres adhérents, et uniquement eux, dans la page « trombinoscope » de l'espace « Adhérents » du site (accessible seulement après identification). Ces données seront aussi visibles sur les badges portés lors des cours.

Un adhérent qui quitte l'association devient automatiquement abonné à la lettre d'informations, de façon à continuer à recevoir les informations de l'association. Il peut toutefois être retiré du fichier sur simple demande par mail.

Publications sur le site de l'association

Des photos et vidéos peuvent être prises durant les cours ou les animations pour une publication en ligne afin d'illustrer les articles sur les activités de l'association. Seules des photos ou vidéos d'ensemble ou de petits groupes seront publiées, ce type de publication ne nécessitant pas expressément le consentement des personnes visibles sur les photos ou vidéos.

Des photos ou vidéos en « gros plan » peuvent être publiées si nécessaire et de manière occasionnelle mais avec le consentement écrit des personnes concernées,

Des vidéos sont publiées dans l'espace « Adhérents » du site pour aider chaque participant aux cours à s'entraîner à la maison. Ces vidéos ne sont accessibles qu'aux adhérents inscrits aux cours. Elles peuvent être visionnées sur le site et/ou téléchargées pour une utilisation personnelle mais ne doivent **en aucun cas être diffusées** à d'autres personnes.

Séances de pratique-répétition

Les séances de pratique-répétition s'adressent uniquement aux adhérents inscrits aux cours de danse. Elles se déroulent sans les enseignants et permettent de revoir les danses apprises sur des musiques utilisées lors des cours. Les vidéos prises en fin de cours et les danseurs plus expérimentés apporteront de l'aide à chacun.

Responsabilité de l'association

L'association Ritournelle décline toute responsabilité en cas de vols ou pertes commis lors des cours de danse ou des manifestations qu'elle organise.

L'adhésion à l'association vaut acceptation de ce règlement intérieur

Le conseil d'administration de l'association Ritournelle